



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le troisième jour de mars deux-mille-vingt-cinq, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Donald Mimeault, M. Dario Jean, et M. Richard Gagné. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière. M. Jean-Sébastien Gagné et Mme Joannie Dion sont absents.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 25-03-19

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité.

Résolution 25-03-20

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 février 2025.

Résolution 25-03-21

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 45 221.39 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 71 021.63\$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 25-03-22

A) Factures 2024 pour surplus : Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité d'affecter une somme de 15,000 \$ des factures de Raymond Chabot Grant Thorton au surplus 2024 ainsi que la sommes de 2 515.32 \$ facturés par Tetra-Tech pour assistances techniques à la programmation pour la TECQ.

Résolution 25-03-23

B) Adoption de l'entente service 9-1-1 avec BELL :

CONSIDÉRANT QUE le CAUREQ devra migrer vers la prochaine génération (9-1-1 PG) et qu'il devra débiter les tests nécessaires à sa migration, que le démantèlement du réseau 9-1-1 actuel est prévu le 4 mars 2025, toutes les municipalités desservies par le CAUREQ doivent avoir préalablement signé leur entente avec Bell ;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de discussions tenues entre Bell et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la FQM et l'UMQ recommandent aux municipalités de procéder à la signature de cette nouvelle entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Marsoui signe cette entente avec BELL.

Résolution 25-03-24

C) Changement date séance d'avril :

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité de modifier la date de la séance du mois prochain.

En vertu de l'article 148.0.1 du code municipal, prenez avis que la séance ordinaire du conseil municipal de Marsoui, qui devait avoir lieu le lundi 7 avril à 19h00, est reportée au lundi 14 avril à 19h00.

DOSSIER CITOYEN : Demande de processus de consultation publique :

Une citoyenne demande qu'un processus de consultation citoyenne soit obligatoire pour les forêts privées et publiques visibles du milieu bâti car la coupe a une incidence directe sur l'esthétisme et l'attractivité du village, le potentiel de développement du noyau villageois et le marché immobilier local et que cela soit

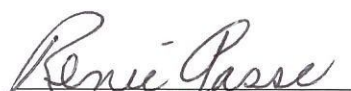
réglementé par la municipalité dans sa compétence en environnement, qualité de vie, nuisances et développement économique. Le maire répond qu'il est effectivement de la compétence de la Municipalité de réglementé ce genre de règlement. Après consultation, la MRC suggère de débiter par une consultation publique avant d'établir pareil règlement. Un dossier à suivre par le conseil.

DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS

PÉRIODE DE QUESTION : Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Donald Mimeault il est résolu de lever la séance à 19h17.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.